

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

Le Tchad, Etat partie à la Convention sur l'interdiction des Mines figure parmi les Etats disposant d'un grand nombre de victimes de mines suite aux multiples conflits armés qui ont provoqués une contamination par mines terrestres et autres résidus explosifs de guerre à travers son territoire national.

Partie prenante au plan de Carthagène, mon pays s'était doté d'un plan stratégique national sur l'Assistance aux victimes de mines afin de servir une coordination intersectorielle avec tous les acteurs œuvrant avec les victimes de mines et REG sans oublier les organisations des Personnes Handicapées (OPH) comme l'exige l'action 23 de plan de Carthagène précité.

En effet l'année 2013, plusieurs avancées ont été enregistrées, à savoir l'adoption du Plan Stratégique de l'Assistance aux Victimes, la ratification de la Convention sur les Armes à Sous Munitions de le soutien de l'Union Européenne pour l'assistance aux victimes de mines et REG en 2014, et la convention sur les personnes handicapées est en voie de ratification.

Monsieur le Président,

Dans le Plan Stratégique, plusieurs objectifs ont été définis ; Il s'agit de :

Objectifs spécifiques N°1 Un projet de recensement des Victimes au niveau national à mettre en oeuvre immédiatement.

Objectifs Spécifique N° 2 Promouvoir la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées et sa mise en oeuvre

Objectifs Spécifique N°3 Améliorer l'accès aux premiers soins, aux services de réadaptation et au soutien psychologique après l'accident et à plus long terme

Objectifs spécifiques N 4 Encourager et soutenir le développement inclusif des victimes - REG et des Personnes Handicapées en général

Objectifs spécifiques N 5 Promouvoir les droits des victimes des mines-REG et autres personnes handicapées auprès des familles, des communautés et des Ministères afin d'éliminer les pratiques discriminatoires

Objectifs spécifiques N 6 Garantir la coordination des acteurs et le suivi et actualisation de la Strategie Nationale d'Assistance aux Victimes avec la participation de tous les acteurs concernés.

Objectifs spécifiques N 7 Mobiliser des ressources au niveau national et international afin de mettre en œuvre la strategie nationale d'Assistance aux Victimes

En accord avec la Direction de Réinsertion des personnes handicapées du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, le CICR et les Organisation des Personnes Handicapées ; le groupe s'était doté d'un comité technique appelée Réseau des Acteurs de la Réadaptation au Tchad. Le réseau fait le plaidoyer au près du gouvernement pour la ratification de la convention sur les droits des personnes handicapées, lutte pour l'intégration à la Fonction Publique des handicapées de tous genre et la discrimination pour inscrire les enfants handicapées dans les écoles publiques.

Monsieur le Président ;

Nous exhortons donc tous nos bailleurs auprès de qui des propositions de financement des projets d'assistance aux victimes ont été soumis, de soutenir notre programme pour permettre à mon pays qui traverse toujours et encore des moments difficiles sur le plan humanitaire, de répondre aux exigences du plan de Carthagène.

Monsieur Le Président

Je vous remercie

Coordonnateur du Centre National de Déminage

Ouardougou Boullou

Tel : (00 235) 22 52 47 05 / 66 29 62 32

Email: wabolou 22.k @ gmail.com

Directrice de l'Assistance aux Victimes de mines Zeinaba Tidjani Ali

Tel : (00 235) 22 52 47 05 / 66 23 56 56 / 99 61 35 61

Email : zeinatidjaniali@ yahoo.fr